

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur André VITAL
Fonctionnaire délégué
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 07/pfd/189924
N/Réf : AVL/KD/FRT-4.10/s.435
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : FOREST. Avenue Victor Rousseau.
Réaménagement de l'espace public et abattage et replantation des arbres d'alignement.
(Dossier traité par M. Fr. Guillan-Suarez.)

En réponse à votre lettre du 8 mai 2008, en référence, réceptionnée le 9 mai, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 28 mai 2008, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis défavorable.

La demande vise la réfection complète de la voirie ainsi que l'abattage et la replantation de 38 arbres. Le projet, élaboré par le Service de l'Urbanisme et des Travaux publics de la Commune de Forest, constitue la phase 2 d'un projet plus vaste dont la CRMS n'a pas eu connaissance. Il concerne plus précisément le tronçon de l'avenue Rousseau repris entre l'avenue Maréchal Joffre et la place de l'Altitude 100. Ce tronçon longe le parc Duden, classé comme site, et aboutit à l'église classée Saint-Augustin, place de l'Altitude Cent.

Remarque préliminaire

Depuis 2005, la Commune a mis en place deux ronds-points provisoires pour tester un nouveau plan de circulation qui vise à améliorer le carrefour Rousseau/Jupiter et faciliter le croisement des bus dans le tronçon entre l'avenue Jupiter et l'Altitude Cent.

La Commission signale, cependant, que différentes études (socio-urbanistique, historique et paysagère) sont actuellement menées à l'initiative de l'IBGE, préalablement à la restauration du parc Duden. Ce projet devrait notamment intégrer la remise en valeur des entrées existantes et/ou la création de nouvelles entrées du parc.

La CRMS s'interroge donc sur les conséquences éventuelles des réaménagements projetés dans le cadre de la réfection de l'avenue Rousseau. Elle demande à la Commune de contacter l'IBGE pour coordonner ces différentes interventions.

Projet

Le projet prévoit l'aménagement définitif d'un rond-point, d'un plateau surélevé devant l'école (n^{os} 46-48, av. V. Rousseau) pour freiner la vitesse de circulation, et la modification de la largeur de la voirie carrossable.

Dans le tronçon Joffre/Jupiter, la voirie -de type interquartier- serait rétrécie. Du côté du parc, une partie du trottoir serait élargie par une excroissance engazonnée telle une "oreille" pour « recréer l'alignement ». Une quinzaine de stationnements seraient aménagés en épis ainsi que deux abris de bus.

La voirie du tronçon Jupiter/Altitude Cent -repris comme rue locale au PRD- serait **élargie** à 6,20m et les trottoirs ramenés des deux côtés à 3,50m. Un plateau surélevé serait aménagé face à l'école. Le stationnement serait parallèle du côté pair et en épis, du côté impair.

Les matériaux restent inchangés : la voirie carrossable est en asphalte, les trottoirs en pavés de béton (20x20x8) de couleur grise, les bordures et les filets d'eau en béton. Les zones de stationnement longitudinales en asphalte, les zones de stationnement en épis seront recouvertes de dalles à gravier près du parc et en asphalte dans la rue.

Quant à l'éclairage, l'emplacement et le type d'alignement des luminaires de type Albany ne sont pas encore précisés.

Plantations

La Commune saisit l'occasion du projet de réaménagement de l'avenue Victor Rousseau, en particulier l'élargissement de la partie de la voirie réservée à la circulation automobile, pour abattre 38 des 43 arbres alignés de part et d'autre de l'avenue. Trente-sept des 38 sujets sont des érables planes d'une variété à feuillage rouge-brun (*Acer platanoides* Cv. *Faassen's Black*). Le trente-huitième est un poirier ornemental (*Pyrus calleryana* Cv. *Chanticleer*). Un nouvel alignement d'arbres plus modestes et fastigiés serait planté.

L'analyse phytosanitaire réalisée par les services communaux conclut à un état de santé général satisfaisant, malgré les blessures aux troncs causées par les voitures et à la couronne à cause d'une taille inadéquate. Mais, considérant que de toute façon, leur port et leur développement futur ne sont adaptés ni aux lieux, ni au gabarit des véhicules, la Commune propose leur abattage et leur remplacement par une essence de « gabarit plus modeste et fastigiée », sans autre précision quant au choix.

Conclusion

La CRMS estime que l'aménagement proposé ne constitue pas une amélioration de la situation existante. En effet, si les traversées piétonnes sont raccourcies et sécurisées, la lisibilité de l'avenue devient particulièrement confuse. Les dimensions du rond-point (carrefour Rousseau/Jupiter) et l'élargissement des abords du parc classé par une excroissance engazonnée sont particulièrement incongrus et ne contribuent pas à renforcer la structure urbaine du quartier. La CRMS demande de renoncer à l'excroissance ajoutée au parc et décourage l'installation d'un tel rond-point. Elle suggère de créer un simple square triangulaire, si cela s'avère nécessaire.

Elle demande également de conserver le tracé actuel de l'avenue Rousseau et de prévoir un aménagement qui ne porte pas préjudice à la perception visuelle de l'église classée Saint-Augustin.

La Commission signale, en outre, que le choix des matériaux ne répond pas aux préoccupations actuelles en matière de développement durable. Elle suggère de profiter de cette phase de travaux pour restituer des revêtements de sol (matériaux et mises en oeuvre) qui garantissent la perméabilité de l'avenue.

Par conséquent, la CRMS émet un avis défavorable sur les interventions projetées et invite les auteurs à tenir compte des recommandations formulées ci-avant. Le bien-fondé de l'abattage des 38 arbres existants sera réévalué dans le cadre d'une nouvelle proposition.

La CRMS demande à la Commune de contacter l'IBGE pour coordonner les différents projets en cours.

Veuillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire
C.c.: A.A.T.L. – D.M.S.

G. VANDERHULST
Président f.f.